

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

.....

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

.....


REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

.....

Décret n° 2003-66 du 22 Mai 2003
portant nomination d'un ambassadeur.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

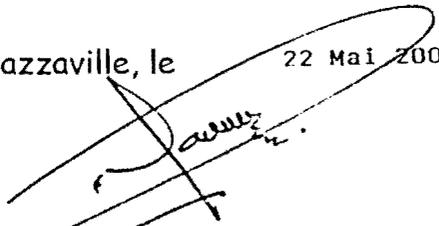
Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par le décret n°2002-364 du 18 novembre 2002 portant nomination des membres du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : Monsieur Emile Léonard OGNIMBA est nommé ambassadeur.

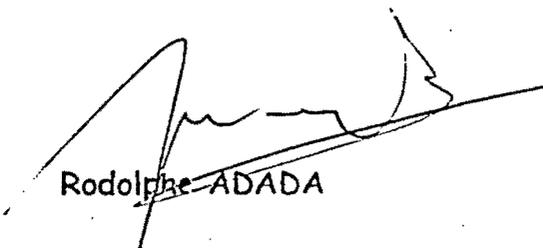
Article 2 : Le présent décret sera inséré au Journal officiel.

Fait à Brazzaville, le 22 Mai 2003


Denis SASSOU N'GUESSO

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères,
de la coopération et de la francophonie,


Rodolphe ADADA